

CHRONIQUE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1952

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 17 septembre, à 10 heures sous la présidence de S. E. Sidi Taïeb Belkhiria, Premier Ministre par intérim.

Le Conseil a entendu un exposé du Directeur des Finances sur le projet de budget de l'exercice 1952-53. Il a étudié les différents projets de dépenses et les prévisions de recettes ainsi que la loi de finances et constaté l'existence d'un important déficit.

Le Conseil, après avoir longuement délibéré sur les moyens de faire face au déséquilibre des finances publiques, a chargé le Directeur des Finances d'exposer la situation au Gouvernement français. Une décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil.

La délibération a pris fin à 13 h. 10.

Le Conseil des Ministres s'est réuni le samedi 27 septembre, à 18 heures, sous la présidence de S. E. Sidi Salaheddine Baccouche, Premier Ministre du Royaume de Tunis.

Le Directeur des Finances a rendu compte au Conseil de sa mission auprès du Gouvernement français concernant le budget de l'exercice en cours. Compte tenu des indications fournies par le Directeur des Finances le Conseil des Ministres a arrêté définitivement le projet de budget 1952-53 dont l'équilibre sera réalisé partie par un nouvel effort d'économie et partie au moyen d'une aide exceptionnelle du Trésor français.

LA VIE FINANCIÈRE

Les six douzièmes provisoires ouverts pour le premier semestre de l'exercice 1952-1953 par le décret beylical du 1er avril 1952 venant à terme le 30 septembre, la Direction des Finances a procédé, au cours de ce mois, à l'élaboration du budget de l'Etat pour l'ensemble de l'exercice. Celui-ci, qui a été publié au « Journal Officiel

Tunisien » du 30 septembre 1952, a été arrêté provisoirement en recettes à 33.574.100.000 francs pour le budget ordinaire et 14.670.000.000 de francs pour le budget extraordinaire, et en dépenses 36.926.200.000 pour le budget ordinaire de 14.670.000.000 pour le budget extraordinaire. Eu égard au déficit des recouvrements et au resserrement de la Trésorerie un nouvel effort d'économies s'est avéré indispensable pour limiter l'aide à requérir de la Métropole : la Direction des Finances poursuit la préparation du programme appelé à concrétiser cet effort.

* * *

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance avaient, à la date du 20 septembre, commercialisé les quantités de céréales suivantes :

- 792.262 quintaux de blé dur;
- 123.986 quintaux de blé tendre ordinaire et « Florence »;
- 703.410 quintaux d'orge;
- 7.617 d'avoine.

Elles ont, par ailleurs, expédié sur la Métropole 69.600 quintaux de blé dur, et sur diverses destinations 79.000 quintaux d'orge. Les expéditions sur la Métropole se poursuivent actuellement. La qualité des orges s'est révélée assez bonne, leur poids spécifique dépassant 60 kilogs à l'hectolitre. Les achats continuent, en particulier dans les régions nord de la Régence.

Depuis la fixation des prix définitifs d'achat des blés par l'arrêté du 29 août 1952, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont procédé à la liquidation de la majeure partie des compléments des prix d'achat qui vont être prochainement mis en distribution. Toutefois, la mauvaise qualité quasi-générale des blés affectés par les pluies tardives et le cours des barèmes de réfaction fixés pour la campagne en cours, priveront un très grand nombre de fellahs de tout complément.

Cette constatation confirme la nécessité impérieuse, pour les petits agriculteurs tunisiens, d'améliorer la qualité de leurs récoltes en recourant à des semences sélectionnées.

* * *

Au cours du mois de septembre l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des valeurs mobilières est demeurée réduite et la tendance générale du marché est restée irrégulière.

Toutefois, vers la fin du mois, on a constaté un léger accroissement des ordres d'achat et la tendance est devenue plus ferme.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois atteint 5.557.000 francs, dont 529.000 francs représentant des cessions directes.

Le marché de l'or s'est montré très calme, et le montant des capitaux échangés s'élève seulement à 235.000 francs contre 1.185.000 francs au cours du mois précédent.

LA VIE SOCIALE

La Commission d'Etudes Sociales des Services concédés s'est réunie à trois reprises au cours des mois d'août et de septembre. Son ordre du jour appelait l'examen d'une dizaine de questions relatives aux accessoires de la rémunération et au régime de prévoyance des personnels des compagnies de production et de distribution d'eau, de gaz et d'électricité.

* * *

L'installation solennelle des Conseils de Prud'hommes français de Tunisie (sièges de Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax et Gafsa) est annoncée pour le 3 octobre. La mise en place de cette nouvelle institution ne revêt pas seulement le caractère d'une importante innovation dans l'administration de la justice en Tunisie. Du point de vue social, elle marque un progrès qui était attendu et sera certainement apprécié.

* * *

Le bureau de la main-d'œuvre du port de Tunis (dockers) a été réorganisé et renouvelé par deux arrêtés du Directeur des Travaux Publics en date des 8 juillet et 18 août 1952, publiés au « Journal Officiel Tunisien » du 22 août suivant.